

# AVIS AUX TRAVAILLEURS

## POUR ÉVITER TOUTE BLESSURE

- Conformez-vous aux dispositions de l'Occupational Health and Safety Regulation (règlement sur la santé et la sécurité au travail)
- Utilisez tous les dispositifs de sécurité et l'équipement de protection individuelle requis
- Lorsque vos conditions de travail vous semblent dangereuses, parlez-en à votre superviseur ou à votre employeur, à votre représentant du comité de santé et sécurité ou au bureau de WorkSafeBC le plus proche

## EN CAS DE BLESSURE

- Obtenez immédiatement les premiers soins — même pour la moindre blessure
- Avisez votre employeur le plus tôt possible, en lui fournissant toutes les précisions relatives à la blessure subie et à sa cause
- Si vous avez besoin de soins médicaux, vous pouvez choisir de consulter votre propre médecin, chiropraticien, dentiste, médecin naturopathe ou podiatre
- Si vous prévoyez changer de médecin ou de professionnel de la santé alors que vous avez déjà fait une demande d'indemnisation, veuillez en aviser WorkSafeBC

## COMMENT SOUMETTRE UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

- Le fait d'aviser votre employeur et votre médecin que vous avez été blessé pendant que vous étiez au travail aidera à accélérer l'ouverture de votre dossier de demande d'indemnisation
- Si vous devez vous absenter du travail après le jour de la blessure, veuillez appeler le centre Teleclaim de WorkSafeBC, au 1 888 967-5377, puis choisir l'option de menu 2

## POUR OBTENIR DE L'AIDE CONCERNANT VOTRE DEMANDE D'INDEMNISATION

- Veuillez communiquer avec le centre d'appels pour demande d'indemnisation afin de parler à un représentant du service à la clientèle, en composant le 604 231-8888, ou, sans frais, le 1 888 967-5377
- De plus amples renseignements sont disponibles en ligne sur le site WorkSafeBC.com